

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 21
Trois mois... 12

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Avril 1879.

Chronique générale.

Le Temps publie l'information suivante :

« La France et l'Angleterre viennent de s'entendre pour prolonger de six mois le traité de commerce qui expire le 31 décembre prochain. »

« Le but de cette convention spéciale est de donner à la France le temps nécessaire pour discuter dans les deux Chambres le tarif général des douanes, et pour donner aux deux puissances le temps de négocier leur nouveau traité de commerce. »

Ce prolongement de six mois d'une situation industrielle déplorable nous semble une fort mauvaise mesure. Si les Chambres, au lieu de prendre leur temps à proscrire la religion catholique et à bouleverser le pays par leurs discussions politiques, s'occupaient un peu plus des intérêts matériels et immédiats de la France, personne n'y trouverait rien à redire, et notre malheureux pays n'aurait qu'à y gagner. Mais la prospérité nationale est la chose dont nos représentants républicains ont le moins de souci.

D'après la note publiée par le Temps, il semblerait résulter que le gouvernement pencherait en faveur de la négociation d'un nouveau traité de commerce. Ce serait certainement une mesure désastreuse pour un grand nombre de nos industries.

On montre un certain mécontentement en province de voir changer aussi souvent les préfets, les sous-préfets et autres fonctionnaires de l'administration centrale.

Le Président de la République a signé 300 grâces d'individus déportés ou condamnés par contumace.

Le budget des dépenses pour 1880 comporte une augmentation de 34 millions.

A l'occasion de l'attentat contre la vie de l'empereur Alexandre II, un service d'actions de grâce a été célébré à Paris à la chapelle russe de la rue Daru, qui était trop petite pour contenir la foule. Le prince Orloff a reçu, à l'hôtel de l'ambassade, de nombreuses visites, entre autres celle de tout le corps diplomatique présent à Paris.

On télégraphie de Saint-Petersbourg :

Le Nouveau Temps apprend qu'une commission spéciale s'est constituée sous la présidence de M. le secrétaire d'Etat Wabonief, pour étudier les mesures extraordinaires qui doivent être prises par suite des nombreux attentats commis dans ces derniers temps.

Parmi les mesures, déjà discutées par cette commission, figure un projet tendant à créer en Russie douze gouvernements généraux provisoires.

On télégraphie également de Saint-Petersbourg que le meurtrier Sokoloff aurait des complices. Le bruit court qu'il a fait des révélations.

L'ATTENTAT SUR L'EMPEREUR DE RUSSIE ET LA PRESSE.

L'attentat commis contre S. M. l'empereur de Russie est la question du jour dans tous les journaux. Il faut avant tout remarquer, pour l'honneur de la presse française, qu'elle est unanime à repousser le crime du régicide, et si l'on trouve dans les journaux radicaux une tendance à excuser le nihilisme dont les doctrines paraissent avoir armé la main de l'assassin, on ne rencontre que la désapprobation et le blâme contre le criminel et son forfait.

La République française suit dans cette circonstance la même ligne de conduite que nous avons déjà signalée lors des attentats de Hœdel et de Nobiling. Elle condamne l'acte du meurtrier Sokoloff, mais elle se lamente à l'avance sur les mesures qui seront prises contre les nihilistes, mesures qu'elle présente comme inévitables.

La répression va être terrible, dit-elle; nous voyons déjà les prisons et les bagnes remplis, les routes sillonnées de longues files de proscrits dirigés vers les steppes glacées de la Sibirie. L'auteur de la criminelle tentative d'hier est bien coupable; outre l'odieuse de meurtre en lui-même, il assume sur lui la responsabilité de la persécution inexorable à laquelle tout ce qui passe pour libéral en Russie va être en butte. « Nous plaignons le malheureux égaré, qui vient d'attenter à la vie du czar, nous le plaignons et nous le condamnons; mais nous plaignons encore plus la Russie, si, comme il n'est, hélas! que trop probable, ce crime donne le signal d'une réaction qui fera bien des victimes. »

Ne faudrait-il pas, pour plaire à la République française, que le gouvernement russe accordât à la suite de cet attentat des privilèges au nihilisme qui en est l'auteur?

La Lanterne reprend également le merveilleux thème inventé il y a un an par les journaux radicaux, pour prouver que le meilleur moyen de ne s'avoir pas à déplorer de régicides, c'est de n'avoir pas de rois.

Le Rappel exprime en d'autres termes la même opinion, digne de M. de La Palisse.

L'Événement, après avoir fait remarquer très-justement la folie de ces « insensés qui ne comprennent pas qu'en frappant un souverain on n'éteint pas une dynastie et qu'en s'attaquant à un monarque on rend plus rigoureux et plus implacable le gouvernement qu'il représente », ne peut s'empêcher de suivre les raisonnements du Rappel et de la Lanterne.

La Patrie fait ressortir tout l'odieux de l'attentat commis contre l'empereur Alexandre II :

C'est le czar Alexandre, celui qui a émancipé 48,000,000 de serfs, qui a organisé la justice, qui a créé les assemblées provinciales et qui a donné une impulsion décisive à l'instruction publique, c'est l'empereur qui consacre son règne aux réformes libérales que les régicides tentent trois fois de frapper.

Il ressort clairement de ces faits que les révolutionnaires font acte d'hypocrisie lorsqu'ils cherchent à travestir les assassins politiques en prétendus martyrs d'une idée de délivrance, en hommes qui ont donné leur vie pour le bien de leur pays. Nous venons de voir ce que sont ces « tyrans » que le crime poursuit.

En réalité, il y a dans chaque pays un groupe de conspirateurs dont la révolution est le but et qui trouve trop lent et trop modéré tous les moyens d'y parvenir, si ce n'est la mort. Quel que soit le chef régulier, ils aspirent à frapper en lui l'autorité, l'ordre, la loi, le régime politique et social. Qu'on ne nous dise pas que les monarchies seules font écho à ces aspirations sanglantes, car nous évoquerions la mémoire du président Lincoln.

On le voit, la Patrie, dans ces dernières lignes, répond d'une façon catégorique aux raisonnements des journaux radicaux que nous avons cités plus haut.

Le Pays espère que bonne et prompt justice sera faite du scélérat révolutionnaire qui a commis cet attentat, et il étudie les impressions des journaux républicains.

L'Union manifeste les craintes que lui inspirent les menées de la révolution cosmopolite.

La Liberté exprime en d'autres termes les mêmes appréhensions.

L'Univers fait sur le langage de la presse républicaine les réflexions suivantes qui ne manquent pas d'à-propos :

Il est curieux de voir avec quel ensemble et quel empressement les journaux républicains se croient obligés, le lendemain d'un de ces attentats devenus si communs contre les souverains, d'en désavouer l'auteur. On dirait que leur zèle à réprover l'assassin vient du sentiment de quelque responsabilité dans le crime. Il est certain que ce n'est pas des royalistes qui lisent sur les rois. Le premier soupçon tombe naturellement sur les républicains. C'est une présomption fâcheuse, confirmée jusqu'ici par les événements. La multiplicité de ces attentats ne laisse pas que d'être gênante pour le parti qui fournit des assassins, et l'on conçoit que tous les adeptes de la république opportuniste veulent se séparer de frères aussi compromettants.

La candidature législative de M. Niel, dans l'arrondissement de Muret, à laquelle on ne s'attendait pas, vient de surgir tout à coup, au grand désespoir des républicains de la localité. Dès aujourd'hui, cette candidature, ouvertement posée, paraît devoir être adoptée par le plus grand nombre des électeurs conservateurs de Muret qui forme la majorité.

Etranger.

ITALIE. — On écrit de Rome que le ministre plénipotentiaire ottoman se plaint, avec pièces justificatives à l'appui, de la présence d'un très-grand nombre d'Italiens dans l'Albanie et de la vente de carabines italiennes au comité albanais.

On croit généralement que la question de l'autonomie albanaise pourrait bien, avant qu'il soit longtemps, passer au premier plan. Les délégués albanais ont eu, il est vrai, un médiocre succès auprès du monde officiel italien; mais ils ont noué d'étroites relations avec les garibaldiens, les sectes diverses et, généralement, avec toute l'Italie révolutionnaire. Cela leur a permis de se mettre en rapports utiles avec nos radicaux français, et nul doute qu'à leur arrivée à Paris, ils ne trouvent de puissants appuis en France.

Plusieurs agents de l'Internationale, sur lesquels pèsent des charges graves, ont été arrêtés à Milan dans la nuit du 14 au 15 avril.

On écrit de Naples que l'on s'y est beaucoup amusé d'un poisson d'avril qui a complètement mystifié le gouvernement italien. Celui-ci a télégraphié pour qu'un navire de l'Etat allât au devant du duc et de la duchesse de Connaught et fût mis à leur disposition.

ALLEMAGNE. — D'après une dépêche que publie le Soleil, le bruit court à Berlin que le prince de Bismark prépare une dépêche circulaire proposant des mesures communes de sévérité contre les agissements révolutionnaires.

Nous ne reproduisons ce « bruit » que sous toutes réserves, car il est assez grave.

Toutefois, nous devons rappeler qu'après les deux attentats de Hœdel et de Nobiling sur l'empereur d'Allemagne, le prince de Bismark a fait des ouvertures à plusieurs cours souveraines pour leur proposer une ligue commune contre la Révolution. Il ne serait pas étonnant que l'attentat de Sokoloff ait réveillés l'attention du chancelier d'Allemagne et l'ait confirmé dans son projet primitif.

On télégraphie de Berlin, le 15, à la Gazette de Cologne :

« Les nouvelles relatives à la question de l'occupation mixte de la Roumélie orientale sont toujours contradictoires. A Vienne, on croit encore,

dit-on, à la possibilité de l'occupation mixte; à Paris et à Londres on doute, paraît-il, qu'elle ait lieu, vu les difficultés soulevées par la Turquie; en Russie, on montre de la réserve sur ce point.

Un parti panslaviste influent voudrait profiter de cette incertitude pour ajourner l'évacuation de la Roumélie ou pour y faire retourner bientôt les troupes russes; mais l'entente complètement établie des puissances, en ce qui concerne l'exécution du traité de Berlin, donne lieu de penser que cette tentative ne pourra nullement réussir. »

RUSSIE. — Le Golos apprend qu'un tribunal va être constitué pour juger l'auteur de l'attentat contre l'empereur.

Le sénateur Léontieff est chargé de l'enquête qui est déjà commencée.

Il se confirme que le meurtrier se nomme Alexandre Solowieff. On dit qu'il a été maître d'école à Toropez, dans le gouvernement de Pskoff.

Les bruits concernant la tentative d'empoisonnement de Solowieff ne se confirment pas. Le meurtrier n'a, dit-on, craché du sang que parce qu'il a été maltraité par la foule au moment de son arrestation. Sans l'intervention immédiate de la police, il aurait certainement été mis à mort.

S'adressant aux hauts dignitaires de l'empire, réunis après l'attentat dans la salle Blanche du Palais d'hiver, le czar a prononcé à peu près les paroles suivantes :

« Je dois de nouveau mon salut à la divine Providence. Ce qui vient de se passer me prouve que ma vie est encore nécessaire à notre chère patrie. Je consacrerai mes dernières années au bonheur de la Russie, et je témoignerai à notre pays le même amour que je lui ai témoigné toute ma vie. »

L'Estafette annonce, d'après son correspondant de Saint-Petersbourg, « qu'une députation d'étudiants s'étant rendue chez le gouverneur de Moscou pour présenter une pétition en faveur de leurs camarades destinés à la déportation en Sibirie, le gouverneur a refusé de recevoir la pétition et a fait arrêter plusieurs étudiants. »

Le moment était, en effet, mal choisi pour intercéder en faveur des révolutionnaires. Le gouverneur général de Moscou devait être au courant par les dépêches de l'attentat commis sur l'empereur.

ESPAGNE. — Nous trouvons dans un journal de Séville les détails suivants sur un attentat signalé par le télégraphe. Nous voulons parler de l'explosion qui s'est produite le jeudi saint dans l'église de Saint-Antoine à Séville :

« Un pétard, placé dans l'église, éclata et blessa une dame et un enfant. Il brisa, en outre, les urnes en cristal de deux autels, et renversa quelques images; de petits éclats se détachèrent des voûtes de l'église. Plusieurs dames de l'assistance se trouvèrent mal à la suite de l'explosion. »

Le pétard blessa aussi un vieillard et un jeune militaire. Les portes de l'église, sous lesquelles un autre pétard éclata, en furent très-entamées. Cette seconde explosion, en éteignant les lumières, plongea l'église dans les ténèbres. Tout le monde se sauva, et il ne resta dans l'église que quelques individus de la confrérie du Silencio.

On suppose que le but de cet attentat sauvage n'était autre que de profiter de l'alarme et de la confusion pour enlever les bijoux de certaines images, bijoux qui n'ont pas été volés. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Samedi dernier, plusieurs de nos concitoyens, accompagnés d'un huissier, se présentèrent à la mairie de Tours. Le but de leur visite, qu'ils avaient en soin d'annoncer à M. Belle, était d'obtenir enfin la légalisation d'un grand nombre de signatures apposées sur diverses pétitions en faveur de la liberté de l'enseignement. M. Belle qui, quoique républicain, passe pour un homme ordinairement poli, se fit, ce jour-là, attendre une heure. Mais nos honorables concitoyens furent patients. Ils attendirent M. le maire, qui, tout à coup, fit irruption

dans son cabinet. Il épongeait son noble front, il était rouge : il n'y avait pas à s'y méprendre, M. Belle avait couru, il était essoufflé.

Quand il eut repris quelque respiration, ses visiteurs l'invitèrent à poser son illustre griffe sur une abondante collection de listes couvertes de signatures. On s'attendait à un refus de la part de l'administrateur ami du XIX^e Siècle. « Quoi qu'on fasse, avait écrit M. Belle à son F. » « About, je ne légaliserai pas ces pétitions cléricales ». L'huissier s'avancit déjà pour remplir le devoir de sa magistrature. Quelle ne fut pas la surprise de nos concitoyens, en voyant un aimable sourire se dessiner sur les lèvres « roses » de M. le maire, qui éleva la voix pour répondre : « Messieurs, je suis ravi de vous faire plaisir. » Et M. le maire, sans qu'on « fit » rien du tout, signa pendant une heure environ.

Naturellement, on se demanda qui avait rendu M. Belle si aimable et si souple. On apprit que M. le préfet, dont la carrière administrative n'a jamais été marquée par aucun miracle, avait fait celui-là. M. Belle, craignant de se trouver, à la mairie, en face de gens plus ferrés sur le droit de pétition que ses amis du XIX^e Siècle, avait voulu préalablement consulter son supérieur hiérarchique.

Mon cher monsieur Belle, lui avait dit M. Daunassans, vous avez agi comme un véritable étourneau. La chose la moins désagréable qu'on puisse vous dire, c'est que vous n'entendez rien à la question que vous avez choisie pour faire du bruit et donner un témoignage de votre savoir d'administrateur. La circulaire de 1824, que vous invoquez, a été complétée et expliquée par plusieurs autres circulaires, que vous ignorez. Croyez-moi, reconnaissez votre bourde et légalisez les signatures qu'on vous présentera, sinon vous vous attirerez de graves ennuis.

M. Belle, qui a la qualité de ne pas tenir beaucoup à ses opinions, se le tint pour dit. Et voilà pourquoi Hercule a renoncé à enchaîner Cerbère.

Après M. Belle, M. le préfet entra en scène. Il publia dans le *Revue administrative* la lettre suivante, où M. Daunassans a le bon goût de ne pas rappeler ce que l'on pensait de la liberté d'enseignement et du droit de pétition sous le second Empire.

On présente, dit-il, aux populations comme une odieuse et périlleuse innovation le retour aux traditions de haute surveillance sur l'instruction publique, que l'Etat a toujours suivies sous le premier Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet.

Cette phrase qui semblerait peut-être profonde à quelques maires naïfs et simples, prouve, à notre avis, que M. le préfet ne brillé pas par ses connaissances historiques.

Il est sans doute plus instruit de ce qui se passait sous le second Empire.

Pourquoi donc a-t-il arrêté sa petite comparaison à cette époque ?

Aurait-il la mémoire du cœur ?

Dans la Loire-Inférieure, nous dit l'Espérance du peuple de Nantes, le pétitionnement fonctionne avec une régularité parfaite. Les autorités municipales devant lesquelles se sont présentés les pétitionnaires ont généralement bien accueilli les demandes de légalisation.

Le bon sens a fait justice des attaques lancées contre les catholiques et des menaces de la presse révolutionnaire.

On a compris que le droit de pétitionner était un droit naturel et sanctionné par nos Constitutions, et que ce serait non-seulement une faute, mais aussi une contravention à la loi que de l'entraver.

Le ministre de l'intérieur, tout préoccupé qu'il soit du mouvement catholique qui a gagné toute la France et atteint toutes les classes de la société, a donné des instructions aux préfets, instructions dans lesquelles il leur recommandait de le surveiller sans l'empêcher.

Le préfet de la Loire-Inférieure, bien qu'un peu diffus dans sa circulaire aux sous-préfets et aux maires, dit formellement que « le droit de pétition doit être assuré à tous. »

Puis, arrivant à parler des légalisations des signatures, il déclare que ces légalisations ayant été requises par l'Assemblée nationale, « les maires n'ont pas à refuser ce qui est une simple constatation d'authenticité,

et qui ne suppose, en aucun cas, l'approbation expresse ou implicite des pétitions, soit dans le fond, soit dans la forme... » et leur indique enfin, comme moyen de reconnaître l'authenticité des signatures, l'attestation par des témoins, et termine en disant : « Soudicieux de déférer aux instructions du gouvernement et d'assurer le respect de la loi, l'administration a pour tâche de garantir tout ensemble l'exercice des droits de chacun, les égards dus à l'autorité et l'accomplissement des devoirs qui incombent à ses représentants. »

Les maires auraient donc désormais mauvaise grâce à ne reconnaître le droit de pétitionnement et à refuser leur légalisation.

Nous ajoutons que le respect de la loi est commandé à tous et que si nous éprouvons une surprise, c'est que le gouvernement ait cru nécessaire de le rappeler à ceux qui sont chargés de son exécution.

Nous espérons que messieurs les maires qui ont refusé de légaliser les pétitions ou qui n'ont pas encore été priés de remplir cette formalité, mieux éclairés sur leurs obligations, s'empresseront de déférer aux demandes qui leur seront faites.

Sur le terrain légal et pacifique où les catholiques se rencontrent, il ne doit plus y avoir d'hésitation pour eux ; il leur appartient de défendre les droits des pères de famille sur leurs enfants.

Il leur appartient de ne pas les laisser méconnaître par une infime minorité ; il leur appartient surtout de maintenir dans leurs familles les enseignements de la sainte Eglise, que la Révolution voudrait supprimer dans les écoles nouvelles.

Nous leur faisons donc un nouvel et pressant appel.

Tous les ans, le ministère des finances fait le relevé du produit des impôts indirects par département, et établit le classement par l'ordre d'importance du produit de tous les départements. Le relevé porte sur l'impôt des boissons, des sels, des sucres, des allumettes, de la chicorée, du papier et des huiles, des savons, de la stéarine, des tabacs, etc.

Dans le classement des départements qui vient d'être fait pour l'année 1878, le premier est le département de la Seine, le 86^e et le dernier la Lozère.

Le département de Maine-et-Loire a le n^o 24 ; celui d'Indre-et-Loire, le n^o 42 ; celui de la Vienne, le n^o 64 ; celui des Deux-Sèvres, le n^o 67.

ANGERS. — M. le général Minot, commandant l'artillerie du 9^e corps d'armée, est arrivé hier à Angers, pour passer la revue trimestrielle du 2^e pontonniers. Il repartira demain matin.

Un détachement du 2^e pontonniers, qui était cantonné à Toulouse, est arrivé hier matin à Angers.

Mercredi, est mort, à l'hôpital d'Angers, un malheureux habitant d'Ecoffant, atteint de la rage. Il avait été mordu au doigt, il y a deux mois, par un chien enragé. Les symptômes du mal se sont manifestés samedi dernier.

Tous. — Les hommes de l'armée territoriale (infanterie et cavalerie) sont arrivés hier, dans les différentes casernes, pour faire leur période d'exercices.

Les officiers territoriaux de cavalerie ont été reçus mercredi au Café de la Ville par le corps d'officiers du 3^e dragons et du 2^e escadron de chasseurs à cheval.

Les rapports entre les deux armées sont d'une cordialité parfaite. (Indépendant.)

On dit qu'il y avait beaucoup de monde au bal donné par le général de Galliffet, très-peu de dames cependant. Le duc de Chartres était très-entouré. Vingt généraux environ ; tous les officiers supérieurs du 9^e corps d'armée. Le bal a été ouvert par le duc de Chartres dansant avec M^{lle} de Savignac, et par le capitaine Baillon, aide-de-camp du général de Galliffet, dansant avec M^{lle} de Kerdel.

Le Mans. Dimanche dernier, au Mans, trois jeunes gens, en partie de canotage, se sont noyés dans la Sarthe, au lieu dit Coullaines. Ce pénible événement n'a été connu que par la vue des épaves flottant à la surface de l'eau. Les cadavres ont été retrouvés, le jour même, après quelques heures de recherches. Voici les noms des victimes : Léon Chaudemanche, 18 ans ; Eugène Boblet, 18 ans ; Mathurin Esme, 19 ans, retrouvé

le lendemain. Tous les trois sont fils de veuve.

Nous donnerons demain les détails.

RENNES. — La prison militaire de cette ville a été mercredi soir témoin d'un cas qui se présente bien rarement.

Cinq militaires détenus pour des causes diverses se sont jetés à un certain moment sur leur gardien, l'ont frappé, et se sont ensuite évadés.

Nous ne doutons pas que les recherches qui ont eu lieu immédiatement ne ramènent promptement les fugitifs au logis, qu'ils auraient mieux fait de ne pas quitter.

On assure que l'un de ces cinq militaires a déjà été arrêté.

NOUVELLE CATASTROPHE D'ANGOULEME.

La ville d'Angoulême vient encore d'être cruellement éprouvée par une épouvantable catastrophe ; nous en empruntons les détails au journal le *Charentais*.

Mercredi, vers midi et demi, une formidable détonation se faisait entendre dans la direction du nord : l'atelier servant au chargement des projectiles de l'artillerie venait de sauter. Trois ou quatre coffres de caissons chargés de munitions, rangés en face de l'atelier, éclataient aussitôt, et l'expansion des gaz causait d'effrayants dégâts à l'une des travées du hangar.

Malheureusement tout ne devait pas se borner à des pertes matérielles. Quinze hommes, appartenant au 24^e et au 34^e d'artillerie, y compris M. le garde d'artillerie Lasserre et un sous-chef artificier du 24^e étaient occupés à leur travail dans l'intérieur de l'atelier ou à proximité au moment où l'explosion s'est produite.

De ces malheureux, six ont été tués sur le coup, six autres ont été blessés grièvement. Transportés à l'hôpital, ils ont reçu immédiatement les soins les plus pressés ; mais la gravité de certaines blessures était telle que l'un de ces malheureux a expiré quelques minutes après son arrivée à l'hospice, et que l'état de certains autres laisse peu d'espoir de les sauver.

A la suite de l'explosion, un incendie s'est déclaré dans les décombres ; il a pu être éteint après deux heures d'efforts et à l'aide de deux pompes.

Dès que la détonation fut entendue, un grand nombre d'habitants de notre ville s'empressèrent d'accourir sur le lieu du sinistre, où le spectacle le plus douloureux et le plus effrayant les attendait. Des lambeaux de chair humaine carbonisés gisaient de toutes parts au milieu des décombres.

Les autorités civiles et militaires arrivèrent immédiatement sur le lieu du sinistre pour diriger les secours.

Quant à la cause de ce douloureux événement, on sait, par M. le garde Lasserre, que la charge intérieure d'un projectile s'est enflammée pendant qu'on y vissait la fusée. Le feu s'est rapidement étendu à la poudre préparée pour le chargement des projectiles. C'est de là qu'il se serait propagé jusqu'aux caissons rangés devant l'atelier.

A l'heure où nous mettons sous presse, dit le *Charentais*, on compte comme victimes huit morts et quatre blessés grièvement. Ce pendant deux de ces derniers, dont M. Lasserre, ne donnent pas de sérieuses inquiétudes.

Ce douloureux événement a produit sur la population angeumoise la plus pénible impression.

Les obsèques des victimes ont eu lieu ce matin, à la cathédrale de Saint-Pierre.

REVUE SAUMUROISE.

La quinzaine.

Les Rameaux, la pluie et une fête mangée. L'hiver à Pâques. Nouvelle crue de la Loire. M^{lle} Judic : sa représentation à Saumur. *Chanteuse par amour*. Statistique de la dernière saison théâtrale. Nouvelles artistiques. M^{lle} Hasselmans ; M^{lle} Henriette de Jolly ; M^{lle} Anna de Belocca ; M. Bertin à l'Opéra-Comique.

Décidément, on s'était trop hâté de célébrer le retour de la belle saison.

Ainsi que le faisaient pressentir les observations météorologiques de provenance américaine, la température de la quinzaine qui vient de s'écouler a été froide et pluvieuse. Vent glacial, bourrasques, pluie, neige, grêle, éclairs, tonnerre, rien n'a manqué.

Le mois d'avril, après avoir débuté par un orage formidable, a montré peu à peu toute l'inclémence de l'hiver.

La première semaine donnait l'espoir que, le dimanche des Rameaux, notre fête des Récollections serait éclairée par un brillant soleil printanier. Ah bien oui ! la pluie a commencé ce jour-là vers une heure et n'a cessé qu'au soir, ce qui, à vrai dire, n'a pas effrayé tout le monde, car un nombre relativement considérable de promeneurs ont franchi bravement, pendant toute l'après-midi, la montée conduisant à l'entrée du Jardin des Plantes.

Ce spectacle rappelait assez le premier jour des fêtes hippiques de l'an dernier, où l'on voyait une foule intrépide se dirigeant, par une pluie persistante, vers l'hippodrome de Varrains-Chacé.

Malgré les allées et venues d'un public renouvelant sans cesse, la petite place des Récollections, garnie de boutiques foraines, ne pouvait offrir, on le conçoit, un aspect bien attrayant. A peine les couleurs multicolores des moulins à vent en papier attirent-elles les regards des amateurs. Il est vrai que les bébés, pour qui cette fête fut primitivement instituée, manquaient cette fois au rendez-vous.

La semaine suivante, un second orage a passé sur notre région ; puis la température est descendue au-dessous de zéro, la colonne barométrique a continué à baisser, et nous sommes revenus pendant quelques jours en plein hiver. Samedi et dimanche, le froid était des plus vifs, et la neige a tombé à Paris et sur plusieurs autres points de la France. La neige à Pâques est une curiosité qui mérite d'être signalée.

Ajoutons que la Loire a cru de nouveau et que les eaux ont recouvert démesurément les terrains d'alluvion et prairies qu'elles n'ont presque pas quitté depuis plusieurs mois.

Le printemps a vraiment bien du mal à venir nous apporter sa verdure et ses fleurs.

Le premier dimanche de ce mois, M. Chavannes a offert au public de notre ville une représentation des plus attrayantes ; il s'agissait d'entendre M^{lle} Judic, du théâtre des Variétés.

On sait que cette actrice, si célèbre à Paris, a fait courir tous les visiteurs de l'Exposition avec sa création de *Niniche*, rôle joué récemment à Saumur par notre compatriote M^{lle} Tassilly. Depuis longtemps déjà, M^{lle} Judic s'était fait une brillante réputation aux Bouffes-Parisiens dans un grand nombre d'opérettes : *Madame l'Archiduc*, *la Timbale d'argent*, *la Créole*, *la Quenouille de verre*, *la Branche cassée*, etc., etc., et dans une foule de chansonnettes.

Après un vaudeville lestement enlevé par M. et M^{lle} Servat, de la troupe d'Angers, M^{lle} Judic a rempli à elle seule tout le reste de la soirée du 6 avril.

L'artiste parisienne est d'abord apparue, ornée de la fleur d'orange, dans *Margie depuis midi*, charmante opérette à un seul personnage. Ce long monologue a été trouvé trop court, tant M^{lle} Judic y a mis de grâce naïve et de gentillesse. On se rappelle que, l'été dernier, au moment des grandes chaleurs, M^{lle} Desmonts joua sur notre scène, devant les banquettes vides, *Mariée depuis midi* et les *Charbonniers*. La saison était celle, fois plus propice et un nombreux auditoire gardait la salle.

Venaient ensuite les deux chansonnettes annoncées au programme. M^{lle} Judic a pas de rivale, suivant nous, pour la façon admirable avec laquelle elle donne à la moindre chose un cachet particulier. Il est impossible, en effet, de dire avec plus d'esprit, plus de talent, tout en conservant une distinction du meilleur goût, des chansonnettes qui, avec toute autre artiste que M^{lle} Judic, paraîtraient immédiatement d'une trivialité incontestable ; aussi l'habile comédienne a-t-elle entièrement tenu le public sous le charme par l'expression de sa physionomie, son jeu fin et délicat, son rire si frais et si naturel, sa voix qu'elle conduit avec un art que doivent envier bien des cantatrices de haute volée. Au milieu de l'une de ses bluettes (*J'ai pleuré*), elle a trouvé le moyen de produire une émotion réelle avec un couplet, aussi touchant que patriotique, où la note triste venait remplacer d'une façon inattendue la note gaie du couplet précédent.

Rappelée par la salle entière, la gracieuse artiste a dit une troisième chansonnette intitulée : *Bras dessus, bras dessous*, qui nous a

donné une fois de plus l'occasion d'applaudir son talent si personnel et si varié.

Chanteuse par amour, opérette en un acte, qui terminait le spectacle, n'a également qu'un seul rôle, mais ce rôle était joué et chanté par M^{me} Judic. Comme dans les autres parties du programme, l'actrice parisienne s'est montrée étincelante de verve et d'humour.

Donnons une analyse de cette amusante saynète.

Suzanne n'est point heureuse; son mari ne s'avise-t-il pas de faire l'école buissonnière, tout comme si elle n'était pas la plus jolie et la plus charmante femme qu'un époux puisse rêver. Elle court après l'inconstant. Le hasard la conduit dans un hôtel où on lui donne la chambre d'une chanteuse, absente pour quelque temps. Celle-ci fait annoncer son retour pour le jour même... Au lever du rideau, nous voyons Suzanne en train de faire ses toilettes. C'est précisément pour une chanteuse que Suzanne est délaissée par son mari. « Ah! si j'étais chanteuse moi-même, se dit-elle, artiste à la mode, mon mari, charmé, fasciné, ne songerait pas, sans doute... Au fait, pourquoi n'essayerai-je pas? » Et voilà Suzanne chantant tout un répertoire de chansons et de chansonnettes, et, en même temps qu'elle chante, mimant devant sa glace. Elle n'est pas mécontente d'elle et n'a pas sujet de l'être, lorsque soudain un sifflet se fait entendre. Oh! le malheureux sifflet... (Une voix de stentor, venant des galeries, criait déjà: « A la porte! ») — Rassurez-vous, ce sifflet n'est point une marque brutale de désapprobation: c'est tout simplement un avertissement donné par un tube acoustique qui descend de l'étage supérieur.

La jeune femme se place le tube à l'oreille et engage une conversation avec l'auteur de l'avertissement, elle nous apprend que des phrases très-galantes lui arrivent, phrases qui s'adressent à la chanteuse absente dont Suzanne occupe la chambre. Qui les prononce? Suzanne ne l'a pas deviné, mais le spectateur a déjà compris, et avec raison, que c'est le mari de la belle abandonnée qui fait ainsi parvenir des paroles aussi audacieuses que sentimentales.

Il prie la *diva* de lui envoyer la clef de son appartement. Suzanne, que l'aventure amuse, attache la clef à la ficelle qu'il a fait descendre par le tuyau de la cheminée; elle se promet bien de n'y plus être lorsqu'on se présentera, mais elle veut au moins connaître les traits de ce don Juan, et la ficelle qui a monté la clef descend la photographie par le même chemin.

C'est vraiment une bien désagréable surprise pour la pauvre Suzanne! Ainsi, c'est elle qui aura donné à son mari accès dans la chambre de cette maudite chanteuse! C'est horrible, n'est-ce pas?... Heureusement que la chanteuse ne viendra pas aussitôt qu'on l'attendait... Les deux protecteurs des femmes trahies par leurs époux ont retardé son arrivée, et c'est Suzanne en personne qui recevra le volage. Vous voudriez en savoir plus long... Mais le rideau tombe au moment où l'on frappe à la porte. Quelle scène!... Imaginez-là à votre fantaisie.

Cette opérette, dont la musique est de Paul Henric, auteur d'une foule de romances bien connues, a été un nouveau triomphe pour M^{me} Judic. A peine celle-ci avait-elle terminé, au milieu d'unanimes applaudissements, que les plus enthousiastes criaient: « *Niniche, Niniche!* » Par malheur, la vaillante actrice, fatiguée, après avoir donné plus qu'elle n'avait promis, ne put, malgré son bon vouloir, chanter les couplets réclamés par un certain nombre de ses admirateurs.

M^{me} Judic n'a pas seulement recueilli chez nous des bravos nombreux et fréquemment renouvelés, elle y a fait aussi une ample moisson de fleurs à chaque instant, de magnifiques bouquets étaient lancés sur la scène qui parfois en était jonchée. Le fait mérite d'autant mieux d'être noté qu'à Saumur on se montre généralement assez peu prodigue de ce genre d'ovation.

Ainsi que nous l'avons promis, nous donnons aujourd'hui une statistique de la saison théâtrale qui vient de finir.

Ouverte le 30 septembre 1878, par un drame du répertoire, cette saison a été close seulement le 6 avril 1879, avec M^{me} Judic.

Pendant ces six mois, nous avons eu 35 représentations, 8 de plus qu'à la saison précédente.

Trois compagnies parisiennes en ont donné 5, composées de comédies et de drames.

Les 30 autres ont été offertes par les artistes du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. Chavannes; savoir: 21 représentations d'opéra, 8 de drame et comédie et 1 spectacle-concert.

Le nombre des pièces est de 47, dont 4 grands-opéras, 21 opéras-comiques, opéras-bouffes et opérettes (3 joués deux fois), 5 drames, 4 comédies-drames, 13 comédies et vaudevilles (2 joués deux fois).

Principaux opéras représentés pendant ce dernier semestre:

La Traviata.	Le Chalet.
Lucie de Lammermoor.	Le Maître de chapelle.
Faust.	Les Cloches de Corneville
La Favorite.	(2 fois).
Fra-Diavolo.	La Grande-Duchesse
La Reine Topaze (2 fois).	(2 fois).
Le Postillon.	La Fille de M ^{me} Angot.
Le Barbier de Séville.	La Petite Mariée.
L'Ombre.	Le Voyage en Chine.
Mignon.	Madame Favart.

Voici maintenant la liste des drames, comédies et vaudevilles les plus importants:

La Closerie des Genêts.	Voyage de M. Perrichon.
Une Cause célèbre.	Le Luthier de Crémone.
Marceau.	Un Ménage en ville.
Les Mobicans de Paris.	La Boule.
L'Assommoir.	Les Provinciales à Paris.
Les Filles de marbre.	Niniche.
Le Fils naturel.	Le Mari d'Iso.
Les Danicheff.	Le Cabinet-Pipierlin.

Bien que toutes les représentations d'opéra aient été généralement brillantes, nous devons citer particulièrement celles de: *La Traviata*, *Faust*, *la Reine Topaze*, *la Favorite*, *le Barbier de Séville* et *L'Ombre*.

Les artistes d'Angers qui ont obtenu le plus de succès dans l'opéra, sont: M^{lle} Nau, M^{me} Lelong et Dieudonné, M^{me} Thibaut, MM. Rougé, Le Roy, Sureau, Descamps, Bonfanger et Servat.

N'oublions pas non plus les interprètes de comédie et de drame: M^{me} Kerly, Pagès, Béliston, M^m. Buquet, Morin, Leprin, Deslez, etc.

M. Chavannes nous a fait applaudir également quelques artistes étrangers à sa troupe: M^{lle} Anna de Belocca, Bastard, Henriette de Jolly, M^{me} Judic. N'oublions pas la soirée des expériences du téléphone, par M. Lambert-Thiboust-fils.

Enfin, il est inutile de donner la liste des comédiens d'élite qui ont joué à leur passage les *Provinciales à Paris*, *Niniche*, *le Fils naturel*, *les Danicheff* et *L'Assommoir*, représentations qui doivent naturellement prendre place au nombre des meilleures de la campagne dramatique.

Nous compléterons aujourd'hui notre Revue par quelques nouvelles artistiques.

M^{me} Hasse dans l'excellente cantatrice que nous possédions l'an dernier, est engagée au théâtre de Tours pour la saison d'opéra commencée dimanche 13 avril et dont la clôture aura lieu le 25 mai.

L'orchestre, composé de vingt-huit musiciens, est sous la direction de M. Gustave Lelong, premier chef du Grand-Théâtre et des Concerts de l'Association artistique d'Angers.

Une saison d'opéra s'ouvre également à Poitiers le 17 avril courant. Dans le tableau du personnel, nous remarquons le nom de M^{me} Henriette de Jolly, première chanteuse légère en tous genres, qui s'est fait entendre récemment sur notre scène dans le *Barbier de Séville*. Deux de nos anciens artistes, M^m. Miscalot et Vert, première et deuxième basse, font également partie de la troupe.

M^{me} Anna de Belocca, qui a donné un concert à Saumur cet hiver, est engagée au théâtre de Covent-Garden, à Londres (saison 1879). Elle va se trouver en compagnie de M^{me} Patti, Thalbert, Heilbron, Pascha, M^m. Nicolini, Capoul, Maurel, Laisalle, Gailhard, etc., etc.

Les habitués de notre théâtre se rappellent sans doute qu'au mois d'août 1874, à l'époque des courses de Saumur, un jeune ténor, M. Bertin, engagé à Bruxelles, s'était fait entendre avec beaucoup de succès dans *L'Ombre*, *le Domino noir* et *le Postillon*. Nous prédisions alors à cet artiste le plus brillant avenir et terminions dans *l'Echo Saumurois* un article très-élogieux à son adresse par ces mots: « Certes, voilà un ténor que l'on verra se disputer les grandes scènes ».

Le mois dernier, M. Bertin, aujourd'hui à l'Opéra-Comique, créait son premier rôle à ce théâtre depuis son retour de Bruxelles (celui de M. de Chavanne) dans la *Courte*

Echelle, opéra-comique en 3 actes, musique de M. Edmond Membreé. Il avait pour partenaire principal M. Morlet, le baryton que nous avons également connu à Saumur.

Après la représentation, voici ce que disaient un de nos critiques parisiens les plus autorisés:

« Le grand triomphe de la soirée a été pour un jeune ténor, M. Bertin, fort apprécié des Bruxellois, mais, jusqu'à présent, moins célèbre de ce côté-ci de la frontière. M. Bertin a l'organe souple et moelleux; le timbre n'en est guère éclatant, si ce n'est dans certaines notes hautes, que l'artiste a dû acquérir à force de travail. La vocalisation n'a pas ces aspérités rocailleuses qui déchirent quelquefois les tympanes les plus solides. En moins de six semaines, voici deux ténors, M. Talazac et M. Bertin, que l'Opéra-Comique découvre; ils ne se contrarieront pas, car ils excellent dans deux genres complètement différents. »

Un voit que nous n'avons pas été trop mauvais prophète. L. D. 17 avril 1879.

BEAUTÉ ET VERTU.

Mignonne, écoute-moi, J'aime ton air, ta grâce; Tout est charmant en toi, Beauté que rien n'efface. J'aime tes blonds cheveux, J'aime ton œil limpide; Mais ton âme candide, Je l'aime enger bien mieux.

Il est bon d'être belle; Mais la beauté, vois-tu, Doit toujours avec elle Entraîner la vertu. Car lorsque l'on est sage, Cela vaut encore mieux. Qu'avoir de jolis yeux: La beauté s'use à l'âge.

Tes beaux traits grossissent, Et de profondes rides, Sur ton front, graveront. Le pas des ans rapides, Tomberont tes cheveux Blancs ainsi que la neige. Mais la vertu protège Ceux qui deviennent vieux.

Vertu sert de parure Quand la beauté s'en va. Celle dont l'âme est pure, Toujours, toujours plaira; La vertu fait éclora. Au fond des sillons creux Ridant le front des vieux, De vrais charmes encore

Donc, Mignonne, crois-moi; Si ton air, si ta grâce, Sont ce qui plait en toi, Songe que cela passe; Que de tes blonds cheveux, Que de ton œil limpide, C'est ton âme candide Qui vaut encore le mieux.

(Extrait du *Plaire*) Louis GOBLET

Faits divers.

On écrit de Fresnicourt (Pas-de-Calais) que le dolmen le plus complet de la France septentrionale est menacé d'une destruction totale. Déjà, l'allée couverte, qui était complète, il y a quelques années, a été totalement anéantie par des gens qui s'en sont appropriés les pierres; aujourd'hui un entrepreneur qui conque est en train de débiter l'un des grands monolithes du dolmen pour en faire des pavés.

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'intérêt historique du premier ordre qui s'attache à ces derniers vestiges de l'école celtique; quiconque n'est pas totalement illettré le comprend à merveille. Mais nous tenons à dire qu'il est absolument scandaleux qu'à notre époque, dans des régions aussi éclairées que nos départements du Nord, dans un pays où fonctionnent une commission supérieure des monuments et d'innombrables commissions historiques et sociétés savantes, de tels actes de vandalisme soient possibles.

On lit dans le *Courrier des Ardennes*:

« Un phénomène météorologique des plus curieux a eu lieu le dimanche de Pâques, à 4 heures et demie du matin, dans la commune du Signy-le-Petit. Le temps était clair, sans le moindre nuage, l'atmosphère froide, mais calme; il n'y avait aucune trace de vent. Il se trouve à Signy une maison isolée, habitée par un nommé Chailloux-Binet. Cette maison, construite en pierres, est élevée en ardoises. Tout à coup on fit entendre un bruit sourd, assez semblable

au roulement d'une voiture enlevée par un cheval au galop, puis une trombe d'air d'une puissance irrésistible se forma qui enleva subitement, instantanément, la toiture de la maison Chailloux et la dispersa, coïncidence étrange, aux quatre points cardinaux. Il n'y avait en ce moment, nous le répétons, pas trace d'agitation dans l'air, et cette trombe ne fut précédée ni suivie d'aucune pluie. C'est un phénomène également: cette maison seule est atteinte, et à dix mètres à l'environ on ne ressentit aucun effet de ce trouble moui. Nous livrons ce fait à l'attention des savants et des météorologistes. »

On plaide une affaire en séparation de corps:

« Vous le dirai-je, messieurs? » s'écria l'avocat. Oui, je le dirai, quoi qu'il m'en coûte. Eh bien! ma cliente meurt littéralement de faim, avec deux petits enfants.

Je demande, en conséquence, une provision, un secours de 2,000 fr., que mon adversaire nous a jusqu'ici refusé avec obstination. Je réclame ce secours au nom de l'humanité, au nom de la justice, et je finis, plein de confiance dans l'équité du tribunal.

Epilogue:

« Madame,

« Je suis heureux de vous annoncer que nous avons réussi. Nous avons obtenu les 2,000 francs de provision. J'en remets 1,000 à M^o X..., votre avoué, contre quittance, et je vous remercie vivement du surplus, à titre d'honoraires.

« Veuillez agréer, etc. »

Historique.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendus sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatulences, ballonnement, palpitations, diarrées, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, atteintes, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, déperissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brehan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

N^o 9,180: M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N^o 65,311

Monsieur. — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr. de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoyez contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean, CONDRAUD, Besson, successeur de Tauxier; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve GRAN-TEAU, épicière; LEVEQUE, négociant, rue Plantagenet; BREAULT-DÉLAGRÉE, — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

